



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 21/01/2007 – 09 :06

JEAN-MICHEL DHUEZ

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JEAN-MICHEL DHUEZ

Alors aujourd'hui, vous nous parlez des problèmes que peuvent rencontrer des étudiants souffrant d'un handicap.

LOUIS SCHWEITZER

C'est très important en effet qu'un étudiant, qui souffre d'un handicap, puisse faire ses études et passer ses examens en ne subissant pas de désavantage. Et c'est pourquoi, il est prévu que les étudiants qui souffrent de handicap puissent bénéficier d'une majoration de temps pendant les épreuves, pour compenser le handicap. Ça s'appelle le tire-temps, donc ils ont un peu plus de temps pour faire les épreuves. C'est une mesure qui rétablit l'égalité des chances. Mais dans le cas dont nous avons été saisis, celui de Philippe T, il y avait une épreuve le matin, une épreuve l'après-midi, on a rallongé le temps accordé pour l'épreuve du matin et bien sûr, on n'a pas changé les épreuves de l'après-midi, c'est les mêmes pour tous les étudiants. Et du coup, le temps de pause de Philippe T a été réduit à 20 minutes pour déjeuner entre les deux épreuves, alors que bien sûr les étudiants valides, les autres ont eu 2 heures pour se reposer entre les deux épreuves. Philippe T a considéré qu'il subissait de ce fait un désavantage, une discrimination et il a saisi la HALDE.

JEAN-MICHEL DHUEZ

Alors comment avez-vous procédé ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors on a regardé de façon très précise les conditions des épreuves, les notes obtenues par les candidats, est-ce qu'il avait été très loin du succès ou pas. Et on a conclu, en prenant notamment en compte les résultats de l'épreuve du matin, que ce n'était pas à cause de cette réduction du temps de pause que Philippe T avait raté son examen. Néanmoins quand on a regardé la question, on s'est dit : manifestement, 20 minutes entre deux grosses épreuves écrites, ce n'est pas assez pour se nourrir, pour se récupérer, et donc il y avait un problème pour les élèves handicapés. Et nous avons utilisé un pouvoir que nous donne la loi, qui est un pouvoir de recommandation. Quand on découvre qu'il y a un texte, une loi ou une situation qui n'est pas satisfaisante, qui peut créer des discriminations, on recommande aux autorités de modifier le texte. Et c'est ce qu'on a fait dans cette affaire.

JEAN-MICHEL DHUEZ

En fait, vous avez fait une recommandation au ministère ?

LOUIS SCHWEITZER

On a fait une recommandation au ministre de l'Education nationale, au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de modifier et de compléter l'article du décret en vigueur, qui prévoit cette



majoration de temps pour les étudiants souffrant d'un handicap, de façon à s'assurer que ces étudiants bénéficient aussi d'un temps de repos suffisant entre deux épreuves, de façon qu'ils abordent la deuxième épreuve dans de bonnes conditions. C'est une petite amélioration, mais ça concerne beaucoup d'étudiants handicapés et c'est très important pour eux.

JEAN-MICHEL DHUEZ

Merci Louis SCHWEITZER. On rappellera le numéro de téléphone : 08.1000.5000, 08.1000.5000 ou l'adresse : 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9^{ème} arrondissement. FIN{